



Appel à candidatures

Mission d'appui artistique au sein de l'Association
d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-
France

Proposition d'une résidence-mission lancée en direction d'un artiste issu du **domaine de la danse** interrogeant la notion de **sensorialité** au bénéfice des publics de l'ASRL sur la période de **mars à juillet 2020**.

Date limite de dépôt de candidatures :

25 novembre 2019

Qu'est-ce qu'une mission d'appui artistique (Mi. A.A.) ?

La mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité de personnes en situation de handicap, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle prend la forme d'une résidence-mission, c'est-à-dire d'une pleine présence d'un artiste professionnel (dont le travail de création est l'activité principale, régulière, et repérée au sein des réseaux publics de production et de diffusion).

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes éducatives de l'ASRL accompagnant des publics en situation de handicap.

La résidence-mission :

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la résidence-mission s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

Elle se décline en 2 phases :

1/ Rencontres avec l'ensemble des professionnels du dispositif Facilited (IME de Roubaix, SESSAD et UEM de Lille, FAM de Wattrelos)¹.

Prévues en début de résidence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste-résident(e) et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

¹ IME : Institut Médico Éducatif / SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile / UEM : unité d'enseignement en maternelle / FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

La résidence-mission repose sur :

- **une action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.
- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels du médico-social.
- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre du programme Culture-Santé, l'ASRL souhaite expérimenter une MiAA au sein des établissements du dispositif Facilité (IME de Roubaix, SESSAD et UEM de Lille, FAM de Wattrelos).

Les enjeux de cette résidence-mission sont de :

- renforcer la place de l'art dans l'accompagnement quotidien et le parcours institutionnel ;
- se laisser surprendre, bousculer par un(e) artiste et son processus de création ;
- faire se rencontrer, se croiser, les personnes accompagnées, les familles et les professionnels ;
- favoriser la transversalité à travers un projet artistique ;
- permettre à chacun de trouver sa place dans le projet.

Il est donc recherché, via cette proposition, un artiste professionnel issu du **domaine de la danse**, dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question de la **sensorialité**.

L'ASRL recherche avec les professionnels et les familles à individualiser l'accompagnement en développant des outils de communication adaptés prenant en compte les spécificités de chacun (particularités sensorielles, cognitives...). Les personnes accompagnées présentent pour la plupart des difficultés à traiter l'information sensorielle. Les techniques d'accompagnement actuellement engendrent un cadre très strict. La danse alors pourrait permettre aux établissements associés à cette résidence de proposer un accompagnement spécifique pour les enfants, les adolescents et les adultes avec troubles envahissants du développement et de l'autisme. De façon plus souple, cette MiAA pourrait être une alternative à une prise en charge plus traditionnelle et un moment de lâcher prise à partager avec les personnes qui les entourent (professionnels et le cercle familial).

La danse pourrait ainsi permettre:

- *d'éprouver des sensations corporelles et de prendre connaissance de son schéma corporel ;*
- *d'être en mouvement ;*
- *d'explorer différentes postures ;*
- *d'être à l'écoute et de réagir à des sons et à des rythmes ;*
- *de travailler avec son corps la compréhension des concepts spatiaux, le positionnement dans l'espace ;*
- *de s'ouvrir aux autres comme à l'environnement, et de créer des liens ;*
- *de créer un espace de rencontres, d'échanges, de faire ensemble et partager un intérêt*

commun.

- *De prendre un temps d'apaisement et de relaxation pour aider au relâchement physique et psychique.*

Notre ambition serait de symboliser la singularité du dispositif par une action marquant la continuité de parcours, notamment par l'organisation d'un événement fédérateur entre tous les établissements.

Éléments organisationnels et financiers

La durée de la résidence-mission est de **10 semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre **mars et juillet 2020**. Par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin et selon l'activité des établissements d'accueil.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste-résident dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la résidence-mission.

Afin de piloter et de suivre la résidence sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage ;
- un coordinateur général ;
- un référent opérationnel désigné au sein de chaque structure d'accueil qui constitue l'instance de référence de l'artiste et assure le rôle d'interface avec l'ensemble des professionnels.

Leur identification est précisée en **annexe**.

Le budget maximal disponible pour cette MiAA (salarial de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **12 500 €**. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'Agence régionale de santé et de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu(e) est autonome en matière de déplacement. Il est de préférence, détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une partie des frais annexes liés à la mission (déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et/ou consommables) peut être pris en charge par l'ASRL sur accord explicite préalable de cette dernière, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

Contexte

Présentation de l'association gestionnaire : l'ASRL

Fondée le 3 décembre 1959, l'ASRL - Association régie par la loi de 1901, dont le siège social est situé à Lille - s'est donnée pour mission de participer à la réponse aux besoins sociaux et médico-sociaux par la création ou la reprise en gestion d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

A travers son projet associatif, l'ASRL se veut porteuse de valeurs qui posent une vision commune de l'accompagnement et de la prise en compte des besoins des personnes et de leurs spécificités. Elle défend et promeut trois valeurs fondamentales qu'elle incarne dans ses actions et pratiques professionnelles :

- **une association humaniste**, défend le respect, la dignité et l'intégrité des personnes dans leur globalité et leurs singularités et dans le cadre législatif et réglementaire. Elle promeut la notion de parcours individuel, plaçant la personne au centre du projet en tenant compte de son environnement, ses potentialités et vulnérabilités.
- **une association engagée et agissante**, affirme son engagement citoyen et sociétal. Association agissante, elle confirme son engagement individuel et collectif pour faire évoluer les représentations de la société sur les différences et proposer des actions multiples et adaptées aux besoins des personnes en situation de fragilité.
- **une association solidaire**, promeut la solidarité et l'esprit d'entraide en direction des personnes vulnérables et de leur famille. Elle inscrit son action dans le respect de l'autre et dans le vivre ensemble.

L'ASRL accompagne dans l'accès à leur pleine citoyenneté et dans le respect de leur projet personnel, plus de 4 000 enfants, adolescents et adultes :

- en situation de handicap (déficience intellectuelle ou sensorielle, troubles du langage, troubles de la conduite et du comportement, troubles du spectre autistique, handicap psychique, etc.) ;
- en risque ou en situation de fragilité sociale, familiale, personnelle (prévention et protection de l'enfance et de la famille, mandat judiciaire de protection des majeurs).

Face à la diversité des publics, l'ASRL propose une diversité d'accompagnements dans trois départements : le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme. En 2019, voici les chiffres clés de l'association :

- 1 siège social situé à Lille
- 43 établissements et services répartis dans le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme
- 1 400 professionnels
- 4 100 personnes accompagnées
- 75 millions d'€ de budget

Les établissements concernés par le projet :

L'ASRL gère le dispositif Facilited, qui regroupe plusieurs établissements spécialisés dans l'accompagnement de personnes avec autisme, composés d'équipes pluridisciplinaires : médecins, orthophonistes, psychologues, psychomotriciens, éducateurs spécialisés, aide médico-psychologique, aides-soignants, infirmiers, éducateur sportif, etc. intervenant dans tous les domaines du développement de la personne.

Ce dispositif permet un accompagnement précoce du jeune enfant au sein de l'UEM et du SESSAD via le pôle Petite Enfance. Le SESSAD et l'IME interviennent également auprès des enfants et jeunes adultes (sur les secteurs de Lille, Roubaix et Tourcoing).

Le FAM, créé en 2018, a permis de répondre à un besoin d'accompagnement pour les adultes, notamment une continuité de parcours avec l'IME. Son objectif principal est le développement de l'autonomie et du bien-être des personnes accompagnées. Implanté en milieu urbain, il favorise l'ouverture vers le tissu social local.

Depuis 2015, le dispositif Facilited tend à développer les activités artistiques et culturelles (LAM, ARA, ARTEMAX...).

Une fiche de présentation détaillée de ces établissements est fournie en **annexe**.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 25 novembre 2019 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique ;
- un extrait de casier judiciaire (volet 3) - *spécifique au contexte d'intervention liée à l'enfance et à la petite enfance.*

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) aux adresses suivantes : priffe@asrl.asso.fr et claire.gouelleu@ars.sante.fr. Merci de préciser dans l'objet du mail : MIAA ASRL / Nom – Prénom du candidat

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 20 décembre 2019.

Annexes

Composition du comité de pilotage

- Pascaline Cauvet, directrice du Dispositif Facilité ;
- Christelle Leplus, chef de service SESSAD/UEM ;
- Khitidja Karrad, éducatrice spécialisée coordinatrice au FAM de Watrelos ;
- Priscilla Riffe, chargée de missions Projets & Communication à l'ASRL ;
- *En qualité de membres invités, Claire Gouelleu et Audrey Ardouin, chargées de mission Culture-Santé DRAC/ARS Hauts-de-France.*

Coordinatrice générale

- Priscilla Riffe, chargée de missions Projets & Communication à l'ASRL.

Référents opérationnels

Des référents, actuellement en cours de désignation, seront identifiés sur chacun des sites pour être le relai de l'artiste.

Présentation des établissements et services concernés

| Identification | FAM de Watrelos |
|---------------------|--|
| Adresses | 103 rue François Mériaux 59150 Watrelos |
| Publics accueillis | Personnes adultes de plus de 20 ans présentant un Trouble du Spectre Autistique (TSA) 30 personnes accueillies |
| Modalités d'accueil | - 20 places en hébergement permanent (365 jrs par an) - 10 places en accueil de jour (229 jours par an, du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30) - 2 places en accueil temporaire |
| Missions | - Développer les potentialités par une stimulation adaptée, maintenir les acquis et favoriser les apprentissages et l'autonomie par des actions socio-éducatives adaptées en les accompagnant dans |

| | |
|--|---|
| | <p>l'accomplissement de tous les actes de la vie quotidienne.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la participation à une vie sociale, culturelle et sportive par des activités adaptées. - Favoriser, quelle que soit la restriction de l'autonomie, la relation aux autres, l'expression de leurs choix et de leur consentement, développer toutes les possibilités de communication avec le recours d'une aide humaine ou technique. - Assurer un accompagnement médical coordonné garantissant la qualité des soins. - Porter une attention permanente à toute expression d'une souffrance physique ou psychique. - Privilégier l'accueil des personnes par petits groupes au sein d'unités de vie. - Garantir l'intimité en préservant un espace privatif. |
|--|---|

| | |
|----------------------------|---|
| Identification | IME Centre du Parc Barbieux |
| Adresses | 10 Avenue Gustave Delory 59 100 Roubaix |
| Publics accueillis | Enfants, adolescents, jeunes majeurs présentant un Trouble du Spectre Autistique (5-20 ans) 35 personnes accueillies |
| Modalités d'accueil | Du lundi au vendredi en journée (IME fermé le mercredi) de 9h à 16h30 Le samedi en matinée (9h à 13h15) |
| Missions | <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les besoins, les forces et faiblesses de la personne à partir de l'expertise parentale, des bilans des professionnels de l'IME et des partenaires. - Recueillir les attentes de la personne accompagnée et de sa famille afin de pouvoir élaborer avec elles le Projet Individualisé. - Mettre en œuvre un projet coordonné d'accompagnement en veillant à travailler les apprentissages dans tous les domaines de développement dans le respect du bien-être et du respect du rythme de chaque enfant, adolescent et jeune adulte accompagné, tout en étant attentif à la logique de parcours. - Mettre en place des situations d'apprentissage diversifiées favorisant la généralisation des acquis et permettant la socialisation, l'inclusion scolaire et professionnelle. - Favoriser la découverte et l'accès à la culture, à la connaissance de l'environnement extérieur. |

| | |
|----------------------------|---|
| Identification | SESSAD |
| Adresses | Centre Vauban Bâtiment Maubeuge 199/201 rue Colbert 59000 Lille |
| Publics accueillis | Enfants, adolescents, jeunes majeurs présentant un Trouble du Spectre Autistique (0-20 ans) 40 personnes accueillies |
| Modalités d'accueil | Le SESSAD se structure en 3 pôles (petite enfance / enfance / |

| | |
|-----------------|---|
| | Adolescence – jeunes majeurs) L'accompagnement s'effectue du lundi au vendredi, prioritairement sur l'ensemble des lieux de vie. |
| Missions | <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le conseil aux parents et à soutenir l'équilibre familial, - Favoriser l'inclusion des enfants, adolescents ou jeunes adultes (scolaire, sociale et pré-professionnelle) et développer leur autonomie, - Proposer un dispositif coordonné permettant le soin, l'éducation, l'intégration sociale et professionnelle, l'autonomie visant à aider l'enfant, l'adolescent ou le jeune majeur afin qu'il développe et exploite au maximum ses possibilités d'adaptation et construire avec lui un parcours de vie adapté. |

| Identification | Unité d'Enseignement Maternelle de Lille |
|----------------------------|---|
| Adresse | Ecole Jenner – Lamartine 82 rue des Célestines 59000 Lille |
| Publics accueillis | 7 enfants âgés de 3 à 6 ans avec suspicion ou diagnostic de TSA présentant des troubles du comportement et de la communication, rendant la scolarisation en milieu ordinaire impossible, avec ou sans accompagnement. |
| Modalités d'accueil | Accompagnement intensif pluridisciplinaire (pédagogique, éducatif et thérapeutique). Dispositif implanté dans une école maternelle Ouverture de 110 jours / an |
| Missions | <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement global du jeune enfant (sensorialité, développement psychomoteur, orthophonie) - Permettre à l'enfant d'acquérir des compétences attendues dans les programmes scolaires, à savoir (Devenir élève, s'approprier le langage, découvrir l'écrit, agir et s'exprimer avec son corps, découvrir le monde, percevoir, sentir, imaginer, créer) - Permettre à l'enfant de bénéficier d'un PI (Projet Individualisé) - Aider et soutenir les parents à la compréhension des troubles de leur enfant - Soutenir les familles en leur donnant des outils pour accompagner leur enfant (rencontres thématiques : atelier parents, présentation des dispositifs de l'éducation nationale, les outils éducatifs, les outils de communication, l'alimentation...) |